

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE L'IAE

SÉANCE PLÉNIÈRE du 24 octobre 2022

Membres du conseil présents :

- Collège A : - VILLESEQUE-DUBUS Fabienne – BRIEC Walter - PEYPOCH Nicolas
- Collège B : LIANG Qibin – GONCALVES Olga - BOTTI Laurent
- Collège C - BIATSS : KAMOKOUE-MERCADER Setti
- Collège D - Usagers : HORNING Tom (à partir de 18h30) – JUSTAFRE Elsa – CUCIA Laura – DUBREUIL Morgane
- Personnalités extérieures : MELIDONIS Alexis

Quatre membres ont donné procuration :

- Collège C - BIATSS : Magali MEYRIEU à KAMOKOUE-MERCADER Setti
- PERSONNALITES EXTERIEURES : FAMBOUENA Philippe à MELIDONIS Alexis, PORTELLA Pascale à MELIDONIS Alexis, VIVES Aude à VILLESEQUE-DUBUS Fabienne.

Membres assistant de droit à titre consultatif ou membres invités :

- CAVAINAC Laurent. – Représente le Président Yvan AUGUET
- COMMANDRE Monique – Directrice antenne de Mende (visioconférence)
- PELLEGRIN Nathalie - Responsable administrative de l'IAE
- CANTIER MN - Secrétaire de séance

La séance est ouverte est à 18 h 00

16 membres du Conseil sont présents ou représentés, le quorum est atteint.

1. Approbation du Procès-verbal du conseil plénier du 12 septembre 2022

[Le Procès-verbal du conseil du 12 septembre est approuvé à l'unanimité.](#)

2. Nomination de 2 Directeurs adjoints à la Directrice de l'IAE et du responsable de département Management des Organisations à compter du 01 novembre 2022

Conformément aux statuts modifiés et votés par le conseil de l'IAE du 12 septembre 2022 et le conseil d'administration de l'UPVD, il est prévu que la directrice de l'IAE nomme deux directeurs adjoints :

- M. MANNARINI, qui sera en charge plus particulièrement de la formation et de la qualité ;
- B. BENOIT, qui sera en charge de la recherche et valorisation.

Concernant le département Management des Organisations, Mme O. GONCALVES est nommée en tant que responsable.

[Les nominations des 2 Directeurs adjoints et de la responsable du département management des organisations sont approuvées à l'unanimité.](#)

3. Composition des commissions pédagogiques pour 2022 - 2023

Ces commissions ont seules la compétence de sélectionner les dossiers de candidature des étudiants. Comme d'habitude ce sont les responsables de chaque diplôme qui proposent la composition de la commission en fonction des enseignants qui interviennent dans les diplômes. La parité, dans les commissions pédagogiques n'est pas obligatoire.

[La composition des commissions pédagogiques est approuvée à l'unanimité.](#)

4. Règlement des études de licences à l'IAE

Il existe un règlement des études de licence à l'université. Il s'est avéré nécessaire d'avoir un règlement propre à l'IAE. QB LIANG, directeur des études de la licence, indique qu'il s'agit d'un document complémentaire au règlement de l'UPVD. Ce règlement précise certaines situations particulières. Notamment, les modalités de gestion pour les étudiants qui ne valident pas leur année lorsque les examens ont lieu en session unique.

[Le règlement des études est approuvé à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site de l'IAE.](#)

5. Modification de la fiche financière du DU G2MH, Gestion et Management des Monuments Historiques

La fiche financière concerne les dépenses et les recettes du diplôme. Les modifications portent sur les recettes de droits d'inscription. Il existait un tarif propre à la formation continue et un tarif différent pour les demandeurs d'emploi. Une homogénéisation a été décidée pour un tarif unique.

La modification de la fiche financière est approuvée à l'unanimité.

6. Modification de la fiche financière du DU MD, Marketing Digital

Cette modification est identique au point 5.

La modification de la fiche financière est approuvée à l'unanimité.

7. Approbation de la convention de partenariat avec BARCHEN EDUCATION pour le passage de la certification bancaire AMF

Cette convention est renouvelée chaque année. Barchen est un organisme certificateur qui prépare à la certification professionnelle AMF, « Autorité des Marchés Financiers ». Cette certification est obligatoire pour travailler dans le secteur banque et les « Métiers de Services d'Investissements ». Contrairement à d'autres certifications, elle est valable dans toutes les enseignes du secteur bancaire.

8. Approbation de la convention de partenariat avec PORT CAMARGUE pour le fonctionnement du DU G2PNE,

9. Approbation de la convention de partenariat avec PORT FREJUS,

Les deux conventions concernent le Diplôme Universitaire Gestion des ports de plaisance, nautisme fluvial et environnement lequel les enseignements ont lieu sur 2 périodes ; de janvier à mars puis d'octobre à décembre sur plusieurs sites (Canet en Roussillon, Port Camargue et Port Fréjus). Les ports de Fréjus et de Port Camargue assurent leur partenariat en mettant à disposition des locaux pendant les périodes d'enseignement.

Les deux conventions de mise à disposition sont approuvées à l'unanimité

10. Renouvellement de la convention d'application avec le GRETA 66 pour la mise en œuvre de la licence professionnelle « Assurance, banque, finance : chargé de clientèle, Parcours bancassurances et gestion patrimoniale » dans le cadre de la formation continue et de l'apprentissage pour 2022-2023

Cette convention existe depuis le début de la licence professionnelle avec le GRETA. Elle précise le nombre d'heures réalisées par les intervenants du GRETA et les modalités du suivi des étudiants en alternance.

La convention est approuvée à l'unanimité

11. Renouvellement de la convention de partenariat avec SAS IDEA dans le cadre du Diplôme d'Université « Gestion des Ports de Plaisance, Nautisme fluvial et Environnemental » 2021-2022 et de la subvention de formation continue 2021-2022 de la Région Occitanie, Programme Innov'emploi

Un organisme de formation privé intervient 11 heures dans le cadre du DU G2PNE. Il est donc nécessaire d'établir cette convention.

Dorénavant, lorsqu'il existe des conventions de partenariat pour des enseignements, il devient obligatoire de les transmettre à l'agent comptable pour avis avant présentation aux conseils. Il ne sera plus possible de contractualiser avec des autos entrepreneurs.

La convention est approuvée à l'unanimité

- 12. Renouvellement de la convention de partenariat avec la CRESS Occitanie**
- 13. Renouvellement de la convention de partenariat avec France Active ARDIE**
- 14. Renouvellement de la convention de partenariat avec PERSPECTIVES**
- 15. Renouvellement de la convention de partenariat avec ECOLE AGILE/AGIL'SPACES**

Ces quatre conventions concernent le même Diplôme d'Université : Gestion de Projets de l'Economie Sociale et Solidaire ; ce diplôme est porté par B. SCHEOU. Ces conventions sont établies pour des interventions avec un faible volume horaire :

- 6 h TD effectuées par Mesdames ROUSSEAU et CAMARA de l'association CRESS Occitanie
- 6 h TD effectuées par M. MARTIJA de l'association AIRDIE Occitanie
- 37 h TD effectuées par Mme CASAGRAN – 12 h TD effectuées par Mme PEYRON de l'association PERSPECTIVE
- 3 h TD effectuées par M. DELCOMBEL de l'association AGIL SPACE –

Les 4 conventions sont approuvées à l'unanimité

Pour information :

1. Composition des jurys d'examens pour les diplômes nationaux et les diplômes universitaires

Chaque responsable de diplôme propose un jury. On retrouve souvent la même composition que pour les commissions pédagogiques.

2. Point sur l'organisation de l'IAE

Au-delà des directeurs adjoints et responsables des départements, du directeur des études pour la licence, F. VILLESEQUE-DUBUS souhaite la nomination de chargés de missions qui seront impliqués sur certaines activités :

- C. LACAN pour la communication
- L. BOTTI pour les relations et vie étudiante
- M. DAFONSECA pour la qualité de vie et RSE
- A. GEORGE pour les relations avec les entreprises
- M. MANNARINI pour la qualité
- N. PEYPOCH et B. BENOIT pour le volet international
- A. CORNE pour la gestion de projet événementiel, elle travaille actuellement sur la cérémonie de remises des diplômes qui aura probablement lieu le 24 mars pour les étudiants ayant obtenu leur diplôme en 2020 - 2021 et 2021 - 2022. Le choix de la salle est à l'étude.
- B. BENOIT pour la gestion des stages

F. VILLESEQUE-DUBUS indique que A. DUMAS, déjà en charge de la mobilité des étudiants est correspondante internationale et M. DAFONSECA référente pour les étudiants à besoins pédagogiques particuliers.

L. BOTTI revient sur les projets vie étudiante :

- le tournoi sportif du 18 novembre interne à l'IAE. En mars aura lieu le tournoi UPVD
- les aménagements en faveur de la vie étudiante à l'IAE
- la réactivation de la junior entreprise en lien avec les projets IP de l'UPVD

Point sur la rentrée 2022

Au 20 octobre, toutes formations confondues, 894 étudiants sont inscrits, soit 101 étudiants de moins qu'à la même date l'an passé. On constate une baisse d'inscriptions dans l'ensemble des IAE en France.

F. VILLESEQUE-DUBUS a assisté à POITIERS, avec B. BENOIT, directeur adjoint, à l'AGORA, congrès rencontre interne au réseau des IAE regroupant les 41 IAE représentés. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment la question des inscrits. Les IAE subissent une concurrence assez forte des écoles de commerces privées avec l'essor important des Bachelors, qui ont une équivalence Bac +3 et permettent aux étudiants de candidater dans des Master. La baisse n'est cependant pas très conséquente pour l'IAE Perpignan, d'autres IAE subissent une

diminution d'inscriptions beaucoup plus forte, notamment dans les grandes villes où il existe de nombreuses écoles de commerce.

M. COMMANDRE constate la même diminution des effectifs à Mende. Il y a pour elle la concurrence nationale, mais également un aspect qui aurait dû être anticipé ; le fait que la courbe des entrées du « boum » des années 2000 se tasse avec les étudiants qui ont maintenant 22 ans et qui sortent des radars de nos effectifs. Il y a matière à se questionner sur cette adéquation outre la concurrence des écoles privées.

3. La recherche

A ce jour il n'y a pas de projet en cours à court terme pour la recherche.

4. La qualité

L'IAE poursuit la certification Qualicert, la collecte des syllabus est en cours en vue du prochain audit.

A l'instar d'autres IAE, d'autres certifications devront être envisagées.

5. L'international

Outre celles en cours, il n'y a pas de nouvelles conventions prévues.

Concernant le Master Commerce international, Mme. Dubreuil, élue étudiante, demande s'il y a un projet de double diplôme ou d'échange international obligatoire pendant le cursus, ce qui serait attractif pour cette formation. Elle s'interroge également sur les cours d'espagnol qui ont été supprimés ce qui ne paraît pas normal pour un master international.

F. VILLESEQUE-DUBUS indique que l'environnement institutionnel universitaire ne permet pas de travailler à l'IAE de façon indépendante à la règle appliquée au sein de l'UPVD. De plus, les contraintes du ministère compliquent la mise en place d'une double diplomation à l'international.

L. Cavaignac représentant du Président demande si les membres du conseil ont des questions sur la politique menée au sein de l'UPVD. Aucune question n'est posée.

Le prochain conseil est prévu le 09 janvier 2023.

La séance est clôturée par la Directrice à 19 h 15.

Le Président

A. MELIDONIS